Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau des concours et des examens professionnelles** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1503293C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2015-114** **09/02/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2015-79
SG/SRH/SDDPRS/2014-810
Nombre d'annexes : 0

Objet : Modification du nombre de places à pourvoir aux concours et à l'examen professionnel de techniciens supérieurs des services du ministère chargé de l'agriculture pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal).

Destinataires d'exécution
DRAAF- DAAF - DREAL - DDT(M) - DD(CS)PP Administration centrale MEDDE - FRANCEAGRIMER - ASP - INAO - ODEADOM - IGN Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail Pour information : CGAAER IGAPS Organisations syndicales

Résumé : Fixation du nombre de places offertes aux concours externes, concours internes et à l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) ouverts au titre de l'année 2015.

Suivi par : Monique BOUET / Célia VERRES
Mèl : monique.bouet@agriculture.gouv.fr
celia.verres@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01.49.55.47.91/42.13

Textes de référence :Décret n°2011-489 du 4 mai 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Deux arrêtés du 4 juillet 2012, modifiés, fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien) ;

Arrêté du 4 juillet 2012, modifié, fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien) ;

Deux arrêtés du 11 septembre 2012, modifiés, fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien principal) ;

Le nombre de places offertes au recrutement dans le grade de technicien principal figurant dans la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2015-79 n°AGRS1502438C du 28 janvier 2015, complétant la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2014-810 n°AGRS1422547C du 9 octobre 2014 relative aux concours et à l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal), est modifié comme suit :

Grade de technicien principal :

Nombre de places offertes au recrutement au titre de la session 2015 : 57

Nombre de places par voie de recrutement et par spécialité	Techniques et économie agricoles	Vétérinaire et alimentaire	Forêts et territoires ruraux	Observations
Concours externe	8	20	6	8 recrutements dans la spécialité «techniques et économie agricoles» dont 6 postes sur le programme 215 et 2 postes sur le programme 206. 20 recrutements dans la spécialité «vétérinaire et alimentaire» destinés à pourvoir des postes sur le programme 206. 6 recrutements dans la spécialité « forêts et territoires ruraux » dont 4 postes sur le programme 215, 1 poste sur le programme 216 et 1 poste au sein de l'Institut national d'information géographique et forestière (IGN).
Concours interne	5	15	3	5 recrutements dans la spécialité «techniques et économie agricoles» dont 4 postes sur le programme 215 et 1 poste sur le programme 206. 15 recrutements dans la spécialité «vétérinaire et alimentaire» destinés à pourvoir des postes sur le programme 206. 3 recrutements dans la spécialité « forêt et territoires ruraux » dont 2 postes sur le programme 215 et 1 poste au sein de l'Institut national d'information géographique et forestière (IGN).

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces concours ou examen.

Le Chef de Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT